

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents 10

M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Charles GRAFF, Mme Catherine WEIGEL, Mme Denise HERTH, M. Noël MULLER, Mme Isabelle DEBECKER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Patricia ROLLAND

Absents excusés et non représentés 2

Mme Karine RISBOURG
M. Jean-Luc REIBEL

Absents non excusés : 0

Ont donné procuration : 3

Mme Sophie BOEGLIN à Mme Isabelle DEBECKER
M. Michel JENATTON à Monsieur Charles GRAFF
Mme Natacha MEYER à Madame Denise HERTH

Secrétaire de séance : Mme Catherine WEIGEL

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire de mairie

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le vendredi 13 mai 2022 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation et signature du procès-verbal de la séance publique du 28 avril 2022
- B) Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027

II/ AFFAIRES FINANCIERES

Néant

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

- A) Dénomination d'un sentier longeant le lotissement les Erables
- B) Dénomination de la bibliothèque municipale
- C) Dénomination de la salle d'échecs

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
- B) Informations diverses

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 28 AVRIL 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 28 avril 2022 a été adressé aux conseillers le lundi 02 mai 2022. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de Mme Patricia ROLLAND, excusée avec procuration donnée à Mme Sophie BOEGLIN, Mme Karine RISBOURG, excusée avec procuration donnée à Mme Adrienne CAMPILLO, M. Jean-Luc REIBEL, excusé avec procuration donnée à M. Noël MULLER et M. Michel JENATTON, excusé avec procuration donnée à M. Charles GRAFF.

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 28 avril 2022,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation,
DECIDE de le signer dans le registre des délibérations.

B) RECOURS CONTRE LE PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION (PGRI) 2022/2027

Monsieur le Maire expose que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, RIVIERES de Haute-Alsace, ainsi que de nombreuses collectivités haut-rhinoises, ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Le sujet le plus pénalisant concerne la non prise en compte des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) dans la qualification de l'aléa.

La disposition O3.2.D3 indique par exemple que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme et la disposition O3.2.D4 indique que « les secteurs bénéficiant de l'effet écrêteur pour la situation « aléa de référence » restent intrinsèquement inondables ». Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement). Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables. Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Malgré cette nouvelle mobilisation aucune modification n'a été apportée au document final dont l'arrêté a été signé le 21 mars 2022 et publié au journal officiel le 14 avril 2022.

Aussi lors de son dernier comité syndical le 23 mars 2022, RIVIERES de Haute-Alsace a décidé de déposer un recours contre le PGRI.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de délibérer pour soutenir la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace, pour former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin6Meuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et enfin un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse en cas de non aboutissement du recours gracieux.

Vu le document final du PGRI 2022/2027 et son arrêté du 21 mars 2022 publié au journal officiel le 14 avril 2022,

Vu les délibérations déjà prises par le conseil municipal d'Eschentzwiller à ce sujet,

Vu la décision de RIVIERES de Haute-Alsace en date du 23 mars 2022 de déposer un recours contre le PGRI Rhin-Meuse 2022-2027,

Considérant l'exposé des motifs,

Considérant la non prise en compte des demandes formulées par les collectivités haut-rhinoises lors de la consultation et à l'issue de la présentation du document final,

Considérant que les mesures proposées, en particulier sur les aménagements hydrauliques, vont bien au-delà de ce que demande la réglementation,

Considérant que ces mesures sont de nature à préjudicier au développement du territoire en déclassant des centaines d'ouvrages hydrauliques,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de soutenir la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace,

AUTORISE Monsieur le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et à signer tous les documents y afférents

AUTORISE Monsieur le Maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse en cas de non aboutissement du recours gracieux et à signer tous les documents y afférents

III/ AFFAIRES FINANCIERES

Néant

IG

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

A) DENOMINATION D'UN SENTIER LONGEANT LE TERRAIN DE FOOTBALL

2022 marque le centième anniversaire de la maison familiale FAVRE située 5, rue des Tilleuls. Cette belle villa a été habitée par les époux Roger (05/11/1885-29/10/1956) et Anna FAVRE (13/09/1889-23/04/1969) et s'est transmise de descendance en descendance.

Ces deux personnalités ont œuvré pour le village d'Eschentzwiller : Roger FAVRE a été élu maire de 1935 à 1940 puis de 1945 à 1956. Il donna aux affaires communales une nouvelle ampleur en accélérant le rythme des séances du conseil municipal, se préoccupa de la lutte contre l'incendie dans le village, fit installer une cabine téléphonique publique et fit réparer la conduite d'eau qui alimentait le village, etc...

Il n'est pas possible d'évoquer la vie à Eschentzwiller sans accorder une place importante à son épouse Anna Roger à qui le village doit d'avoir été chanté par cette poétesse et d'y avoir attiré tout un cercle d'amis et de personnalités alsaciennes. Les périples de la guerre lui ont fait écrire poèmes, contes pour enfants et de nombreux recueils.

Les deux époux sont inhumés dans le cimetière d'Eschentzwiller.

Aussi, sur proposition d'Olivier FAVRE, petit-fils des deux époux et occupant actuel de la maison familiale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénommer le sentier longeant la propriété familiale et situé entre la rue de l'Eglise et la rue des Tilleuls : « Sentier Anna et Roger FAVRE ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

SUR proposition de Monsieur le Maire et de Monsieur Olivier FAVRE, petit-fils,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de dénommer « Sentier Anna et Roger FAVRE » le sentier longeant la propriété située 5, rue des Tilleuls et reliant la rue de l'Eglise à la rue des Tilleuls

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

B) DENOMINATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la bibliothèque municipale située au 4, rue des Tilleuls dans une salle du Dorfhüss a été initiée par Henri et Gaby BERTSCH.

Après de nombreuses réunions, de collectes de livres, divers aménagements, celle-ci a été inaugurée en 2007.

Henri BERTSCH, conseiller municipal, a toujours été une figure emblématique du village et membre actif des associations locales. Ses mandats reflètent son investissement pour le village :

élu conseiller municipal de 1989 à 2008, conseiller municipal délégué de 2008 à 2014, adjoint au maire de 2014 à 2020 puis conseiller municipal en 2020. Ce dernier s'en est allé rejoindre son épouse Gaby le 22 mars 2022 alors qu'il exerçait encore son mandat.

Son épouse Gabrielle, surnommée Gaby, est née en 1941 à Eschentzwiller. Native du village, elle a toujours œuvré dans les associations locales (Donneurs de sang, Société d'Histoire, les Aiguilles d'Eschenées) et comme bénévole à la banque alimentaire. Gaby assurait également un poste au Centre Communal d'Action Sociale d'Eschentzwiller.

Elle s'est éteinte en 2011.

Pour leur rendre hommage, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de nommer la salle de la bibliothèque municipale « Bibliothèque Gaby et Henri BERTSCH ». L'inauguration pourra se faire ultérieurement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

SUR proposition de Monsieur le Maire et de Monsieur Olivier FAVRE, petit-fils,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de nommer « Bibliothèque Gaby et Henri BERTSCH » la bibliothèque communale située dans une salle du Dorfhüss 4, rue des Tilleuls

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

C) DENOMINATION DE LA SALLE D'ECHECS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une salle du Dorfhüss au 4, rue des Tilleuls est principalement utilisée par le CJREZ, Club de Jeux de Réflexion d'Eschentzwiller et de Zimmersheim.

Pilier du Club d'échec et surtout co-fondateur, Alain FRANCOIS, habitant d'Eschentzwiller est décédé le 06 janvier 2022.

Il a notamment enseigné les échecs aux enfants des écoles d'Eschentzwiller et, passionné, a réussi à faire évoluer certains de ses élèves dans des clubs de haut niveau.

Pour lui rendre hommage, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de nommer la salle du club d'échecs au Dorfhüss « Salle Alain FRANCOIS ». L'inauguration pourra se faire ultérieurement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

SUR proposition de Monsieur le Maire et de Monsieur Olivier FAVRE, petit-fils,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de nommer « Salle Alain FRANCOIS » la salle communale du Club d'Echecs située au 4, rue des Tilleuls

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

IG

VI/ AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VII/ DIVERS

A) REMERCIEMENTS

- De l'APA pour la subvention de fonctionnement 2022

B) DIVERS

- Une candidature a été déposée ce jour par deux jeunes dentistes en vue de se porter acquéreurs du 1^{er} étage et de 2 salles de l'entresol de l'ancien CPI situé 2A, rue de Mulhouse à Eschentzwiller.

Le délai de dépôt des candidatures ayant été fixé au 31/05/2022, la commune reste en attente d'autres éventuels acheteurs.

Cette date passée, et en cas de non dépôt d'autres offres, les démarches avec ces dentistes pourront être engagées selon la délibération prise par le conseil municipal dans sa séance du 28/04/2022.

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal d'Eschentzwiller de la séance du 19 mai 2022

Ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation et signature du procès-verbal de la séance publique du 28 avril 2022
- B) Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027

II/ AFFAIRES FINANCIERES

Néant

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

- A) Dénomination d'un sentier longeant le lotissement les Erables
- B) Dénomination de la bibliothèque municipale
- C) Dénomination de la salle d'échecs

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

IG

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
- B) Informations diverses

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal d'Eschentzwiller de la séance du 19 mai 2022			
Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
IFFRIG Gilbert	Maire		
LIPP Pierre	1 ^{er} adjoint		
CAMPILLO Adrienne	2 ^{ème} adjointe		
VOGELSPERGER Jean-Jacques	3 ^{ème} adjoint		
ROLLAND Patricia	4 ^{ème} adjointe		
GRAFF Charles	Conseiller municipal		
MULLER Noël	Conseiller municipal délégué		
JENATTON Michel	Conseiller municipal		
RISBOURG Karine	Conseillère municipale		
WEIGEL Catherine	Conseillère municipale		
BOEGLIN Sophie	Conseillère municipale déléguée		
DEBECKER Isabelle	Conseillère municipale		
MEYER Natacha	Conseillère municipale		

Suite du tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal d'Eschentzwiller de la séance du 19 mai 2022			
HERTH Denise	Conseillère municipale		
REIBEL Jean-Luc	Conseiller municipal		